



MAIRE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris -77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

DÉCISION N°002024_35

Arrondissement de TORCY

Objet : Contrat de maintenance et d'entretien des équipements radio avec la société DESMAREZ.

Le Maire de la commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2121-23,
Vu la délibération N°002020_06 portant délégation du Conseil municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L. 2212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération N°78.2017 en date du 5 Décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant la proposition de contrat émise par la société DESMAREZ sise 249 Rue Irène Joliot Curie — 60610 LACROIX SAINT OUEN, concernant la maintenance et l'entretien des équipements radio de la Ville de Gretz-Armainvilliers,
Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

DECIDE .-

ARTICLE 1 — D'accepter et de signer le contrat proposé par la société DESMAREZ sise 249 Rue Irène Joliot Curie — 60610 LACROIX SAINT OUEN, pour la maintenance et l'entretien des équipements radio, pour un montant de 1992,00 € TTC.

ARTICLE 2 — Le contrat est signé pour une durée de 1 an, du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024. Ce contrat se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année, trois fois maximum (du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2027), sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois avant la date du 31 Décembre de l'année en cours par l'envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception.

ARTICLE 3 — La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'acte.

ARTICLE 4 — La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune de Gretz-Armainvilliers.

ARTICLE 5 — Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne.
Monsieur le Comptable assignataire



GRETZ-ARMAINVILLIERS le 22 Avril 2024

Jean-Luc GARCIA ROBIN